

Responsabilité du dirigeant pour insuffisance d'actif : pas en cas de simple négligence !



© 2024 Les Echos Publishing

Un dirigeant de société en liquidation judiciaire ne peut être condamné pour insuffisance d'actif que lorsqu'il a commis une faute de gestion qui n'est pas une simple négligence.

Impôts commerciaux : quand une association exerce une activité lucrative



© 2024 Les Echos Publishing

L'association qui gère un espace de coworking dans les mêmes

conditions que des entreprises commerciales exerçant la même activité sur la même commune doit être soumise aux impôts commerciaux.

Action d'un associé exclu d'une société civile de moyens en remboursement de ses parts



© 2024 Les Echos Publishing

L'action en justice d'un associé exclu d'une société civile de moyens en remboursement de ses parts sociales doit être intentée dans le délai de 5 ans à compter de son exclusion. Mais lorsqu'il a demandé au tribunal de désigner un expert chargé de fixer leur valeur, la prescription est interrompue.

Ordres de virement suspects :

La banque doit vérifier leur régularité auprès du dirigeant



© 2024 Les Echos Publishing

En présence d'ordres de virement présentant des anomalies apparentes, la banque doit vérifier leur régularité auprès du dirigeant de l'entreprise lui-même.

Licenciement pour inaptitude : une indemnité compensatrice de préavis ?



© 2024 Les Echos Publishing

Le salarié licencié en raison de son inaptitude d'origine non professionnelle n'a pas droit à une indemnité compensatrice de préavis. Sauf si la convention collective le prévoit

expressément...

Cession d'actions : gare à l'inscription en compte des actions acquises !



© 2024 Les Echos Publishing

En cas de cession d'actions, le transfert de propriété intervient à compter de la date à laquelle ces actions sont inscrites sur le compte individuel de l'acheteur ou sur le registre de titres nominatifs de la société. Si cette inscription n'est pas effectuée, l'acheteur n'a pas la qualité d'associé.

Pas de rémunération pendant un congé de maternité !



© 2024 Les Echos Publishing

Aucune rémunération, qu'elle soit relative aux augmentations de salaire ou aux heures de travail effectuées, ne peut être réglée aux salariées durant leur congé de maternité.

Droit de la consommation : quand une association est regardée comme un professionnel



© 2024 Les Echos Publishing

L'association qui, dans le cadre d'un contrat, agit à des fins qui entrent dans le cadre de son activité a la qualité de professionnel et ne peut donc pas demander l'annulation d'une clause abusive.

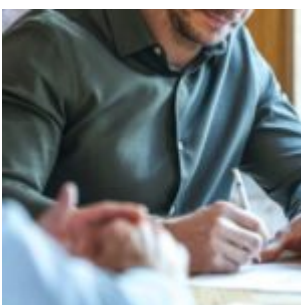
Contrat conclu à domicile avec un consommateur : gare aux mentions obligatoires !



© 2024 Les Echos Publishing

Un contrat conclu hors établissement avec un consommateur doit, sous peine de nullité, mentionner la possibilité pour ce dernier de recourir à un médiateur de la consommation.

Quand un bail rural est consenti sans l'accord du nu-propriétaire



© 2024 Les Echos Publishing

Lorsqu'un bail rural est annulé car il a été consenti par l'usufruitier seul sans l'accord du nu-propriétaire, il est censé n'avoir jamais existé. Ce qui a des conséquences fâcheuses pour l'exploitant locataire.